

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE LA VALLEE DE KAYSERSBERG
PROCES-VERBAL**

**de la réunion du CONSEIL DE COMMUNAUTE du 24 septembre 2009
à Labaroche**

La réunion présidée par M. BLEU, Président, est ouverte à 17h30.

Secrétaire de séance : Mme Christine SCHRAMM, Directrice Générale.

Liste de présence : MM. les Délégués titulaires et Délégués suppléants (en cas de remplacement)

AMMERSCHWIHR	FRITSCH Jean-Marie, Délégué	présent
	GRONDAHL François, Délégué	excusé
	MEYER Dominique, Délégué suppléant	présent
FRELAND	BARLIER J-Louis, Délégué	présent
	THOMANN Martine, Déléguée	présente
KATZENTHAL	TISSERAND Nicole, Déléguée	présente
	GRANDJEAN Jean-Jacques, Délégué	présent
KAYSERSBERG	STOLL Henri, Délégué	présent
	GRASS Françoise, Déléguée	présente
	RAUCH Jean-Jacques, Délégué	présent
	BOOTZ Guy, Délégué	excusé
	GOERG Jean-Marc, Délégué suppléant	présent
KIENTZHEIM	FRITSCH Joseph, Délégué	présent
	MAUERER Jean-François, Délégué	excusé
LABAROCHE	ANDRES Bernard, Délégué	présent
	WAWRETSCHKA Henri, Délégué	présent
LAPOUTROIE	MULLER Jean-Marie, Délégué	présent
	PERRIN Patrice, Délégué	présent
LE BONHOMME	BLEU Roger, Délégué	présent
	BOTTINELLI Jean-François, Délégué	excusé
ORBAY	JACQUEY Guy, Délégué	excusé
	BALTHAZARD Antoine, Délégué	présent
	DUPONT Rose-Blanche, Déléguée	présente
	OLRY Chantal, Déléguée	excusée
	MAIRE Rémi, Délégué suppléant	présent
SIGOLSHEIM	SPEITEL Thierry, Délégué	présent
	FRITSCH Michel, Délégué	présent

Étaient également présents :

M. Robert CLAUDEPIERRE, Délégué suppléant du Bonhomme
Mme Christine SCHRAMM, Directrice Générale – Communauté de Communes
M. Pascal SENN, Responsable Technique – Communauté de Communes
M. Thomas MARION, Responsable Assainissement – Communauté de Communes
Mme Valérie BRONNER, Agent de Développement – Communauté de Communes
M. Éric LEMPREREUR, Agent de Développement – Communauté de Communes
M. Yannick GERIG, Animateur GERPLAN – Communauté de Communes

Excusés :

M. Bernard GAU, Délégué suppléant de Fréland
Mme Yvette KLEE, Déléguée suppléante de Katzenthal
M. Théo LEIBER-FALLER, Délégué suppléant de Kientzheim
M. Charles BRUN, Délégué suppléant de Labaroche
Mme Joëlle BOHRHAUER, Déléguée suppléante de Lapoutroie
Mme Agnès GSCHAEDLER, Déléguée suppléante de Sigolsheim

PUBLICITE

La séance a fait l'objet des mesures de publicité prévues par le code général des Collectivités Territoriales :

- Convocation des membres titulaires et suppléants le 17 septembre 2009
- Publication par voie de presse : Journaux DNA et L'ALSACE.

L'ordre du jour est le suivant :

1. Approbation du compte-rendu du Conseil de Communauté du 3 juin 2009 et des corrections apportées au point relatif à l'affectation des résultats

2. Communications du Président

3. Rapports de Commissions et Groupes de Travail

3.1 Commission « Économie », rapporteur M. MULLER, Vice-Président

3.1.1 ZAV : vente d'une parcelle de la ZA de Fréland à M. VALENTIN

3.1.2 Itinéraire cyclable Kientzheim – Kaysersberg – acquisitions de terrains au GFA Weinbach : précision de la délibération du 19/03/09

3.2 Commission « Déchets », rapporteur M. WAWRETSCHKA, Vice-Président

3.2.1 Service « Ordures Ménagères » : Création de postes en CAE et de postes saisonniers

3.2.2 Mise à disposition de composteurs à titre gracieux pour les écoles de la Vallée de Kaysersberg

3.3 Commission « Assainissement & Travaux », rapporteur M. BALTHAZARD, Vice-Président

3.4 Groupe de Travail « Tourisme », rapporteur M. MULLER, Vice-Président

4. Administration Générale

4.1 Prise en charge de 50% du coût du traitement de l'Arsenic de M. François STOLL

4.2 Demande d'aide financière pour les collectivités pionnières de la REOM incitative

4.3 Validation du tarif de vente d'un composteur bois d'un volume de 400 litres

4.4 Mise à disposition d'un conteneur au Couvent des Clarisses à Sigolsheim

4.5 Versement d'une subvention à l'Office de Tourisme Intercommunal

4.6 Dénomination de communes touristiques

4.7 Subventions culturelles : versement d'une aide financière aux « Concert harmonies » et « Spectacle La Rencontre »

4.8 Convention de partenariat avec le CG68 pour l'accès au site Infogéo68

4.9 Motion au CG68 : Demande pour l'inscription de la déviation de Kaysersberg au Plan Départemental d'Investissement

4.10 Modification de la Délégation accordée au Président

5. Finances

5.1 Décisions Modificatives pour les services « AG » et « OM »

5.2 Subvention à Habitats de Haute Alsace pour la réalisation d'une opération de construction neuve de 16 logements locatifs sociaux certifiés BBC pour personnes âgées et à mobilité réduite à Kaysersberg

5.3 Remboursement des frais de mission à M. WAWRETSCHKA

6. Plateforme Bois-Energie : Avenant n°1 au marché Réalisation d'une Plate-forme Bois-Energie à Kaysersberg – Lot 4 Couverture - Zinguerie avec l'entreprise SCHOENENBERGER

7. Personnel

7.1 Stagiaires GERPLAN : Versement indemnités et remboursement des frais de déplacement

7.2 Médiathèque : Création d'un poste d'assistant qualifié de conservation du patrimoine et des bibliothèques au titre d'une promotion interne

7.3 Administration Générale : Suppression de poste

7.4 Centre Nautique : Suppression de poste

8. Centre Nautique : Encaissement des dons perçus lors du challenge sportif du 14/06/09

9. Délégations au Président – Compte-rendu des travaux et des attributions exercés par délégation

9.1 Marchés et avenants : Liste des MAPA conclus

- 9.2 Ouverture de crédit de trésorerie
- 9.3 Gestion des emprunts
- 9.4 Encaissement des indemnités de sinistre
- 9.5 OCM

10. Informations et divers

- 10.1 Projet éolien au Col du Bonhomme : Demande aux communes membres de suspendre leur adhésion au PNRBV
- 10.2 Rapport d'activité 2008

Le Président ouvre la séance à 17h30 en remerciant M. Bernard ANDRES pour son accueil. Il salue les membres du Conseil et les représentants de la Presse.

Il poursuit en signalant des erreurs dans l'invitation, à savoir, que le rapporteur de la commission Économie est bien évidemment M. SPEITEL et non pas M. MULLER et que le point relatif à l'acquisition de terrains en vue de la réalisation de la piste cyclable ne fait pas partie de la commission Économie.

Puis il demande l'approbation aux Délégués pour la suppression de certains points et l'ajout d'un autre point à l'ordre du jour de cette séance.

Ainsi, il est proposé de retirer les points suivants :

- Point 4.7 « Subventions culturelles : versement d'une aide financière aux « Concert harmonies » et « Spectacle La Rencontre » », afin que ce point soit discuté en commission préalablement et ceci conformément au souhait de M. Jean-Marie FRITSCH ;
- Point 7.3 « Administration Générale : suppression de poste », le poste de CAE restant ouvert en cas de besoin.

Et d'ajouter le point suivant :

- « Motion à la Société d'exploitation du parc éolien (SEPE) du Col du Bonhomme dans le cadre des recours pour l'obtention du permis de construire »

Les Délégués approuvent, à l'unanimité des membres présents, la modification de l'ordre du jour.

Le Président poursuit.

1. Approbation du compte-rendu du Conseil de Communauté du 3 juin 2009 et des corrections apportées au point relatif à l'affectation des résultats

Les modifications à apporter se trouvent en p13 – Budget OM, il s'agit de remplacer la phrase « le report à nouveau débiteur sera inscrit en Dépenses » par « le report à nouveau créditeur sera inscrit en Recettes ».

Le Conseil de Communauté approuve, à l'unanimité des membres présents, le procès-verbal du 3 juin 2009 et les corrections apportées au point relatif à l'affectation des résultats.

2. Communications du Président

Madame	KLEE	Yvette	08/10/1950	59 ans
Monsieur	FRITSCH	Michel	17/10/1963	46 ans
Monsieur	GOERG	Jean-Marc	19/10/1957	52 ans
Monsieur	LEIBER-FALLER	Théo	31/10/1980	29 ans

Monsieur BLEU indique à l'assemblée que l'article des DNA relatant la réunion publique du 22 septembre à Fréland était non-conforme et partisan.

Le Président cède ensuite la parole à M. SPEITEL pour le compte-rendu de la commission « Économie » qui s'est tenue le 2 juillet dernier.

3. Rapports de Commissions et Groupes de Travail

3.1 Commission « Économie », rapporteur M. SPEITEL, Vice-Président

A. Commerce / artisanat : redynamisation de l'Association REBEKA : projets, questions, discussion

Suite à son assemblée générale du 24 mars 2009, un nouveau comité directeur de l'Association REBEKA a été installé. Le nouveau comité souhaite insuffler un nouvel élan à l'association avec les objectifs suivants :

- pérenniser l'association et contribuer au développement économique de la vallée ;
- travailler en partenariat avec la CCVK ;
- se faire connaître plus largement de l'ensemble des entreprises de la vallée et notamment, celles de Kaysersberg et du Vignoble ;

Un programme d'actions a également été défini pour l'année 2009 :

- édition du guide des artisans et commerçants de la Vallée de Kaysersberg (distribution dans tous les foyers de la vallée prise en charge par la CCVK) ;
- participation à la Journée Nationale du Commerce de proximité, le 10 octobre 2009, en partenariat avec la CCI ;
- organisation de tables rondes thématiques sur des sujets d'actualité, avec intervenants extérieurs (petit-déjeuner ou repas) ;
- édition et distribution de sacs de caisse durables ;
- organisation d'une manifestation commerciale pour Noël.

Pour les années à venir, d'autres idées ont également été évoquées : organisation d'un salon professionnel, d'un salon gastronomique vignoble et montagne, portes ouvertes « énergies renouvelables », ...

M. AGUILLAUME indique que l'Association REBEKA n'est pas très bien implantée à Kaysersberg. Il informe la commission et les représentants de REBEKA qu'il a invité l'ensemble des commerçants de Kaysersberg à participer à la Journée Nationale du Commerce de Proximité et qu'il souhaite créer un groupe d'entreprises à Kaysersberg. Ce noyau pourrait ensuite coopérer avec l'association REBEKA.

Proposition de la Commission :

- afin que l'association REBEKA dispose d'un interlocuteur parmi les élus de chaque commune de la Vallée et qu'elle puisse contacter les autres entreprises pour solliciter leur adhésion, il est proposé de créer un binôme élu / membre de REBEKA dans toutes les Communes

Les membres de la commission sont invités à prendre contact avec les représentants de REBEKA.

B. Divers

• Zones d'Activités de la Vallée : vente de parcelles

M. SPEITEL indique que les 2 derniers lots des ZA de Kaysersberg et Fréland sont réservés et devraient être vendus (décision du Conseil Communautaire de septembre) aux entreprises suivantes :

- ZA Fréland (24 ares) : Entreprise Patrick VALENTIN de Fréland (électricité industrielle – 1 emploi) pour y installer son atelier
- ZA Kaysersberg (11 ares) : Menuiserie Piero FOIS d'Orbey (menuiserie parquets – 4 emplois) pour développer son projet de maisons à ossature bois.

M. AGUILLAUME propose, en l'absence d'autres terrains disponibles dans la vallée, de ne pas vendre ces 2 derniers lots, surtout pour des entreprises existantes souhaitant déménager leurs locaux.

Par ailleurs, M. SPEITEL informe la commission que dans le cadre du SCOT Montagne, Vignoble et Ried en cours d'élaboration, les projets suivants ont été validés par les élus :

- inscription d'une zone d'activités intercommunautaire (entre la CCVK et la CC du Pays de Ribeauvillé) sur les communes de Bennwihr et Ostheim, à proximité de la RN.83 (env 15 ha) ;
- inscription d'une zone d'activités communautaire à Sigolsheim (4 ha)
- inscription d'une réserve foncière pour l'extension de la ZA communautaire du Bas d'Orbey (Mark IV) à Orbey (1 ha)

ZAV : Vente d'une parcelle de la ZA de Fréland à M. VALENTIN (*point 3.1.1*)

La CCVK dispose encore d'une parcelle à vendre dans la Zone Artisanale du Bâa à Fréland : parcelle cadastrée section 4 n°285 d'une superficie de 24,26 ares.

Cette parcelle intéresse M. Patrick VALENTIN, entreprise d'électricité industrielle à Fréland, pour l'installation de son atelier de fabrication.

Après étude de cette demande, la Commission Economie de la CCVK propose de vendre la parcelle à M. VALENTIN, aux conditions de vente fixées par délibération du 28 mai 2004.

Le prix de vente est fixé à 800 € HT / are, soit un montant total de 19 408 € HT.

Les frais de notaire seront supportés par l'acquéreur.

La parcelle étant grevée d'une servitude de passage devenue inutile et obsolète, la CCVK requiert la levée de cette charge lors de la vente.

Il s'agit donc d'approuver la vente de la parcelle en question.

M. SPEITEL cède la parole à M. BLEU pour le vote.

Le Conseil de Communauté :

- **approuve** la vente de la parcelle située dans la Zone d'Activités communautaire de Fréland Le Bâa, cadastrée section 4 n°285 d'une superficie de 24,26 ares à M. Patrick VALENTIN pour l'installation de son entreprise d'électricité industrielle aux conditions suivantes :

* Prix de vente : ZA de Fréland : 800 € HT / are,

* Droit à réméré : condition de construction dans les 2 ans suivant la vente, sinon la CCVK est prioritaire pour reprendre la parcelle,

* Notion d'activité dominante : l'activité principale du futur acquéreur doit être de production et/ou de transformation. Le stockage seul n'est pas prioritaire,

* Priorité de consolidation de l'activité et/ou de l'emploi pour une entreprise existante de la vallée (ex. : nécessité d'extension, de rapprochement de sous-traitants, etc.).

- **précise** que le montant total de cette vente s'élève donc à 19 408 € HT ; les frais de notaire étant à charge de l'acquéreur ;
- **charge** Maître Philippe SCHAAL, Notaire à Orbey, de cette vente ;
- **requiert** lors de la vente, la levée de la restriction au droit de disposer n°1 inscrite au livre foncier de Fréland à charge de la parcelle n°285 et consistant en une servitude de passage à pieds ou au moyen de tout véhicule ;
- **précise** que l'acquéreur supportera toutes les autres charges et restrictions inscrites au livre foncier ;
- **autorise** le Président ou son représentant à signer l'acte de vente et tout document se rapportant à cette affaire.

Décisions prises à l'unanimité des membres présents.

M. SPEITEL poursuit le compte-rendu.

- **Zones d'Activités de la Vallée : signalisation**

Plusieurs entreprises installées dans les différentes ZA communautaires (Fréland, Kaysersberg-Hinteralspach, Hachimette) ont sollicité l'aménagement d'une signalisation des entreprises à l'entrée et l'intérieur des zones, ainsi que l'amélioration de leur signalisation sur les axes routiers (RD415).

Une demande de subvention a été déposée à l'Etat par la CCVK au titre de la DDR pour le financement de ces aménagements (réponse : automne 2009).

Proposition de la Commission :

- Rencontrer les entreprises de chaque zone pour connaître leurs souhaits et leur proposer une participation aux coûts de ces aménagements
- ZI de Hachimette : la signalisation est existante. Voir avec la Commune de Lapoutroie la possibilité d'y rajouter l'entreprise La Ferme Traiteur.
- ZA de Fréland – Le Bâa : voir avec la Commune de Fréland l'aménagement de la signalétique partie communale et communautaire
- ZA Kaysersberg : voir la possibilité d'installer une signalisation à l'entrée de la zone (face Imprimerie Kuster)

M. SPEITEL ayant achevé son compte-rendu, M. BLEU passe la parole à M. WAWRETSCHKA pour le compte-rendu de la commission Déchets qui s'est tenue le 10 septembre dernier.

3.2 Commission « Déchets », rapporteur M. WAWRETSCHKA, Vice-Président

A. Point sur les biodéchets

- **Projet pilote**

Le Conseil Général a rejeté notre demande de projet pilote.

Le motif est que nous ne collecterons pas les particuliers (condition nécessaire).

La conséquence est que le projet ne bénéficiera pas des subventions octroyées aux projets pilotes (prise en charge des bacs et des housses biodégradables pendant 4 ans).

M. WAWRETSCHKA indique que le 30 septembre prochain, une réunion de présentation de notre nouvelle politique déchets 2010 aux représentants du Département aura lieu. Ce sera l'occasion de revenir sur le sujet, un espoir reste encore possible.

- Phase test

La commission valide la mise en place d'une phase test, qui sera mise en œuvre auprès d'un panel de 5 à 10 producteurs (par exemple une école, un hôpital, une supérette, un restaurant gastronomique, un restaurant classique).

Les objectifs sont :

- d'estimer la quantité de biodéchets produits chez chacune de ces structures, afin de les extrapoler pour obtenir une estimation des quantités produites par les 200 producteurs,
- de démontrer que le tri des biodéchets est réalisable dans de nombreux cas différents, et d'avoir des gros producteurs « relais », pouvant en témoigner auprès de leurs confrères.

B. Service Déchets 2010

Service « Ordures Ménagères » : Création de postes en CAE et de postes saisonniers (*Point 3.2.1*)

Dans le cadre de la refonte du système de collecte des ordures ménagères, une charge de travail supplémentaire liée notamment à la distribution des bacs est prévue. Il s'avère donc indispensable de recruter des agents pour faire face à ce besoin.

La distribution des bacs sera faite par 4 équipes de 2 agents (+ une équipe de secours en cas de besoin), qui auront chacune un camion.

La commission a validé la création de 3 postes CAE, de 4 postes de saisonniers, ainsi que de 2 postes de saisonniers « de secours » (non pourvus dans un premier temps, pourvus uniquement en cas de surcharge de travail).

Pour le bon fonctionnement du service il y a donc lieu de créer

- 6 postes occasionnels à temps complet pour la période du 28 septembre au 6 décembre 2009 dont la rémunération sera basée sur l'indice brut 297 ;
- 1 poste occasionnel à mi-temps pour la période du 28 septembre au 13 décembre 2009 dont la rémunération sera basée sur l'indice brut 297 ;
- 3 postes en Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi à temps plein pour la période du 28 septembre 2009 au 27 mars 2010.

A noter, seuls 8 postes seront pourvus (4 équipes de 2), les 2 postes restants seront pourvus en cas de besoin.

Le Conseil de Communauté :

- **approuve** la création de 6 postes occasionnels à temps complet pour la période et l'indice cité ci-dessus.
- **approuve** la création d'1 poste occasionnels à mi-temps pour la période et l'indice cité ci-dessus ;
- **approuve** la création de 3 postes en CAE pour la période citée ci-dessus ;
- **autorise** le Président à signer tous les documents relatifs aux contrats correspondants.

Les équipes travailleront du mardi au samedi.

Elles suivront une journée de formation interne le 29 septembre et commenceront la distribution des bacs le 30, à Fréland.

La distribution débutera dans chaque commune après sa réunion publique.

- Distribution des bacs : modalités validées par la commission

Au premier passage de l'équipe d'agents, si la personne est absente, l'équipe laisse un coupon indiquant qu'elle repasse le lendemain, et précisant la tranche horaire de passage. Au deuxième passage, si la personne est absente, l'équipe laisse un coupon demandant à la personne d'aller chercher son bac au garage OM lors des permanences.

- Distribution des bacs : courriers préalables

Avant les réunions publiques, un courrier sera envoyé aux personnes n'ayant pas retourné le questionnaire.

Ce courrier contiendra :

- La date de la réunion publique dans la commune concernée,
- La date de démarrage de la distribution,
- Une demande de retour rapide du coupon,
- Une information de non livraison à domicile en cas d'absence de réponse dans les délais impartis.

- Modalités de retrait des bacs validées par la commission :

Les usagers auront la possibilité de rendre leurs bacs en les déposant dans la rue, les jours qui leur auront été communiqués, soit peu après la distribution des bacs, soit en janvier 2010. Une équipe d'agent passera récupérer ces bacs.

- Sacs prépayés

Les sacs prépayés seront rouges, à fermeture coulissante, d'épaisseur importante, avec impression du logo.

La commission valide qu'ils seront à retirer à la CCVK ou dans les mairies.

Pour retirer leurs sacs, les usagers devront présenter leurs cartes de déchetterie.

Les sacs pourront être retirés à partir de fin novembre (date à confirmer). Un courrier sera envoyé aux usagers concernés pour les en informer, mi novembre.

C. Communication

Le plan de communication a été présenté aux membres de la commission.

La commission souhaite proposer aux usagers, en fin de réunion d'information publique, la création future d'un comité d'usagers, et en définir les modalités ultérieurement.

D. Information et divers

- Composteurs

La commission valide l'acquisition de composteurs en bois de 400L, ainsi que le don d'un composteur bois à l'école maternelle de Labaroche.

La commission propose d'étendre la gratuité à l'ensemble des écoles qui en feront la demande.

Mise à disposition de composteurs à titre gracieux pour les écoles de la Vallée de Kayzersberg (Point 3.2.2)

M. WAWRETSCHKA cède la parole au Président pour le vote de l'assemblée.

Le Conseil de Communauté approuve, à l'unanimité des membres présents, la mise à disposition de composteurs à toutes les écoles de la Vallée de Kayzersberg qui en feront la demande.

M. WAWRETSCHKA poursuit le compte-rendu.

- Points de regroupement « écarts »

Pour mémoire : les usagers des écarts doivent acheter des sacs prépayés et les déposer dans un point de regroupement défini. Les usagers hors écarts qui renoncent à leurs bacs doivent déposer leurs sacs prépayés en déchetterie.

La question est de savoir si on accepte dans les points de regroupement les sacs prépayés des usagers situés sur le circuit de collecte, et qui ont renoncé aux bacs.

La commission décide que chaque mairie décidera des périmètres d'accès à ses points de regroupement.

- Définition des collectifs

La commission définit un collectif comme un ensemble de trois appartements ou plus.

- Calendrier des tournées

La commission valide le calendrier suivant :

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
LABAROCHE ORBÈY VILLE	LAPOUTROIE KAYSERSBERG	ORBÈY ÉCARTS SIGOLSHEIM KIENTZHEIM	LE BONHOMME AMMERSCHWIHR	FRELAND KATZENTHAL

- Contentieux

M. Gilles MASSERAN a déposé une demande en annulation du projet « Déchets 2010 » auprès du Tribunal Administratif de Strasbourg.

- Visite à Montaigu-Rocherservière

La commission valide la visite de M. WAWRETSCHKA et Mme RAJOELISON à Montaigu Rocherservière.

M. BLEU passe la parole à M. BALTHAZARD pour le compte-rendu de la commission « Assainissement & Travaux » qui s'est tenue le 29 juillet dernier.

A. Présentation du diagnostic énergétique des bâtiments de la Communauté de Communes

M. Pascal SENN a présenté le travail de diagnostic énergétique des différents bâtiments de la Communauté de Communes (sauf bâtiments recevant du public).

Prévision 2010 : travaux d'isolation des garages OM

B. Assainissement Vignoble : point financier du raccordement à la STEP de Colmar

L'emprunt de 140 000 € pour finaliser le financement du raccordement à Colmar va être réalisé.

Le bassin est aujourd'hui en activité.

Il a été proposé à la commission des nouvelles dépenses pour amélioration du poste de relevage :

- nouvelle potence devis de 4 993 €, à affiner
- échelle et antichute pour chambre à vannes 5 556 €

La commission donne son accord pour le dispositif anti chute mais ne souhaite pas la mise en place d'une échelle dans la bêche de pompage pour des raisons de sécurité et d'habilitation du personnel. Les entreprises extérieures ayant à intervenir dans le poste devront prévoir un dispositif et du matériel pour pouvoir descendre dans le poste.

Pour la potence, d'autres devis seront demandés.

C. SPANC

- Règlement de service

Le service doit disposer d'un règlement qui précise les droits et obligations pour l'utilisateur ainsi que pour le SPANC. Ce règlement doit être approuvé par le Conseil de Communauté et notifié à chaque usager. Un projet de règlement a été joint à l'invitation, la commission est invitée à se prononcer sur ce projet.

Depuis 2009, une subvention de l'agence de l'eau peut être demandée pour la mission de contrôle. Cette aide est conditionnée à l'existence d'un règlement de service.

Les membres de la commission ont reçu un projet de règlement, mais demandent à ce que ce dernier soit simplifié. Une nouvelle mouture sera proposée pour validation avant passage au Conseil de Communauté (probablement celui du mois de décembre).

- Communication du service

La commission souhaite travailler sur ce point avant de prendre une décision. Il est en particulier décidé d'attendre la mise en place du nouveau service déchets pour ne pas porter de confusion aux usagers.

La commission décide de proposer aux communes pour publication dans les bulletins communaux une information générale pour le bon entretien des fosses et les différentes règles de rejet dans les réseaux d'eaux usées.

- Avis de la commission sur les demandes de réhabilitation en maîtrise d'ouvrage publique

Plusieurs demandes ont été faites pour que la Communauté de Communes prenne en charge des travaux de réhabilitation d'assainissement sur domaine privé. Cela n'est possible que si la Communauté de Communes prend la compétence « réhabilitation » sur l'ensemble de son territoire (dans ce cas, elle pourrait faire bénéficier des éventuelles subventions aux propriétaires concernés).

Autre question à creuser : une commune peut elle prendre la compétence « réhabilitation » alors qu'elle a délégué sa compétence « contrôle ». Plusieurs expériences ainsi que des analyses d'expert montreraient que cela est possible, sous réserve que les statuts de la CCVK précisent bien que la Communauté de communes n'est compétente qu'en matière de contrôle.

Rappel des statuts de la Communauté de Communes (compétence facultative) : « Assainissement non collectif : gestion du service ».

La commission décide de ne pas s'engager dans cette démarche pour l'instant. Elle rappelle l'objectif principal du service qui est de réaliser le diagnostic pour toutes installations existantes avant le 31 décembre 2012 comme prévu par la réglementation.

- Avis de la commission sur les demandes de validation des filtres plantés de roseaux pour les particuliers

La réglementation technique aujourd'hui en vigueur pour les assainissements individuels des particuliers (< 20 EH) est donnée par un arrêté de 1996. Ce texte ne permet pas l'autorisation de techniques telles que les filtres plantés de roseaux, alors que ces filières se développent et plusieurs personnes sur le territoire sont intéressées pour leur mise en œuvre.

Quelle doit être la position du service par rapport à ces demandes (aujourd'hui, il est conseillé à ces personnes d'attendre une évolution de la réglementation, mais on ne sait pas si cette nouvelle réglementation favorisera ou pas ces techniques).

Plusieurs types de position possibles pour le SPANC :

- Non validation par le SPANC de ces filières pour les particuliers
- Autorisation à titre expérimental en précisant bien que la filière n'est pas réglementaire et que le propriétaire est responsable, notamment en cas de dysfonctionnement, il devra modifier son assainissement
- Autorisation sans contrainte.....

Rappel : lors de la révision de sa charte de développement en 2006 (avant la révision des arrêtés), la CCVK avait souhaité encourager le développement de ces filières alternatives, en particulier parce qu'elles n'utilisent pas de fosse et qu'il n'y a pas de matière de vidange.....

Une opération de réalisation de filtres expérimentaux sous maîtrise d'ouvrage de la CCVK avait été envisagée, mais non réalisée aujourd'hui car les arrêtés techniques sont encore en cours de révision (l'opération n'a pas été réinscrite au budget 2009 de la Communauté de communes).

Arrivée de M. Rémi MAIRE.

D. Divers

↳ Rappel décision ultérieure de la commission : les communes qui souhaitent engager des travaux sur leur propre réseau doivent dorénavant en garder la maîtrise d'ouvrage.

Un modèle de cahier des charges d'avant projet ou de maîtrise d'œuvre sera élaboré par le service et donné aux communes.

↳ Sinistre verger Naeggert à Sigolsheim

Un débordement du réseau d'assainissement s'est produit dans la nuit du 27 au 28 juillet dans le verger de M. Naeggert à Sigolsheim, face à la station de pompage. L'incident est dû à une disjonction du poste due probablement aux orages. L'appel d'astreinte n'a pas abouti, du fait d'une défaillance de la ligne téléphonique. L'alerte a été donnée par M. Naeggert lui-même, la situation n'a pu être rétablie qu'en milieu de matinée. Une déclaration a été faite à l'assurance, et une réunion d'expertise a eu lieu sur place le 1^{er} septembre.

La commission décide la réalisation d'un merlon de terre ou d'un fossé en entre le chemin et la parcelle inondée, au cas où l'incident se reproduise (voir avec la Commune de Sigolsheim pour la réalisation des travaux).

Arrivée de M. Patrice PERRIN.

M. BLEU passe la parole à M. MULLER pour le compte-rendu du Groupe de Travail « Tourisme » du 8 juillet dernier.

3.4 Groupe de Travail « Tourisme », rapporteur M. MULLER, Vice-Président

A. Réflexion sur une évolution possible de la perception de la Taxe de Séjour

Après la présentation détaillée du mode de perception actuel et des simulations d'évolution des recettes, le groupe de travail a proposé que soient étudiées techniquement les hypothèses de travail suivantes :

- Passage au forfait des centres de vacances et refuges
- Passage au forfait de l'ensemble des catégories d'hébergement, à l'instar d'autres territoires comme le Pays de Ribeauvillé.

Parallèlement, à ces simulations, le groupe de travail a souhaité engager une campagne de sensibilisation de l'ensemble des hébergeurs relevant de la Taxe de Séjour au réel à la nécessité d'une bonne perception de la Taxe de Séjour et de son reversement.

En effet, le produit de la Taxe de Séjour étant reversé intégralement à l'Office de Tourisme de la Vallée de Kaysersberg, une augmentation des recettes permettrait de développer les actions engagées pour promouvoir la vallée et développer l'activité touristique locale.

Des réunions, dont le calendrier reste à fixer, seront donc programmées à cet effet.

4. Administration Générale

Monsieur le Président demande à M. Henri STOLL de bien vouloir quitter la salle car le point qui arrive concerne un membre de sa famille. Puis M. BLEU poursuit l'ordre du jour.

M. STOLL quitte la salle

4.1 Prise en charge de 50% du coût du traitement de l'Arsenic de M. François STOLL

Afin d'éliminer les 298 kg d'arsenic retrouvés dans sa propriété, M. François STOLL a demandé à la CCVK de participer à la destruction de celui-ci.

Il est proposé de partager le paiement de la facture en parts égales entre M. STOLL et la CCVK. La CCVK paiera l'intégralité du montant et demandera ensuite le remboursement de la moitié à M. STOLL. (estimation du montant global entre 1 600 et 1 700 €).

Après discussion, les Élus proposent une répartition des coûts comme tels :

- 2/3 du montant de la facture à charge de M. François STOLL
- et 1/3 à charge de la CCVK

Cette proposition est rejetée par la majorité des membres du Conseil (11 voix contre, 10 voix pour).

Le Conseil de Communauté décide, par 11 voix POUR et 10 voix CONTRE,
- que la totalité du coût d'élimination des 298 kg d'Arsenic incombe à M. François STOLL
- qu'un titre de recette sera émis à son encontre

M. STOLL réintègre la séance.

4.2 Demande d'aide financière pour les collectivités pionnières de la REOM incitative

Le Grenelle de l'Environnement, avec l'adoption de la loi relative à sa mise en œuvre, vient de relancer une politique très ambitieuse, axée sur la prévention et le recyclage.

De nouveaux moyens financiers issus de l'augmentation de la TGAP ont été attribués à l'ADEME qui va engager une refonte de son dispositif d'aides déchets, courant 2009.

L'engagement 243 du Grenelle de l'Environnement vise à « instaurer une tarification incitative obligatoire ».

25 collectivités françaises ont aujourd'hui instauré une redevance incitative auprès de leurs habitants dont la Communauté de Communes de la Vallée de Kaysersberg.

Les objectifs clairement affichés de la REOM incitative sont la prévention des déchets, le développement du tri et du recyclage, la réduction des déchets résiduels et la maîtrise des coûts de collecte et de traitement.

Les soutiens actuels de l'ADEME, au travers de l'aide à la décision et au soutien d'opération de démonstration, n'apparaissent pas aujourd'hui suffisants pour permettre un développement de cet outil de prévention, de recyclage et de maîtrise des coûts.

Le soutien doit permettre l'accompagnement de la collectivité lors des différentes étapes de la mise en place.

Le dispositif de l'ADEME vise à initier une dynamique de REOM incitative en France.

Les aides de l'ADEME aux collectivités, qui vont mettre maintenant la REOM incitative en place sont très conséquentes:

1. Etude préalable : 70% de 90 000 €
2. Mise en place : 12,50 euros par habitant
3. Investissement : 20 % de 1 000 000 euros

Il est inconcevable que les pionniers de la REOM incitative, qui ont pris des risques, soient les « perdants » du Grenelle de l'Environnement sur le volet de la mise en place de la REOM incitative car sans nous, il n'y aurait jamais eu de généralisation de la REOM incitative en France.

C'est d'autant plus inconcevable que l'ADEME entend lancer une étude sur les conséquences précises du passage à la REOM incitative afin de mieux connaître et quantifier les différents éléments que les études précédentes n'ont pas pu appréhender (ex : analyse du geste de tri, bilans des différents flux et bilan général sur plusieurs années, les comportements inciviques...).

Cette étude va forcément se faire avec les 25 collectivités ayant déjà mis en place la REOM incitative.

Le Conseil de Communauté décide :

- **de demander** à l'ADEME de prévoir une ligne spécifique de subvention pour que les collectivités ayant déjà mis en place la REOM incitative puisse la consolider et corriger certaines erreurs ;
- **de demander** à l'ADEME de retenir, en priorités, les collectivités ayant mis en place la REOM incitative pour les plans locaux de prévention si les demandes sont supérieures aux possibilités budgétaires ;
- **de donner tout pouvoir au Président** afin qu'il défende au mieux les intérêts de la CCVK en exerçant un lobbying auprès des Députés, sénateurs, Gouvernement, ADEME...en s'appuyant sur les réseaux existants pour faire aboutir ces demandes ;

Décisions prises à l'unanimité des membres présents.

4.3 Validation du tarif de vente d'un composteur bois d'un volume de 400 litres

Les composteurs en bois de 600 litres vendus à 28 € qui sont proposés actuellement ont un volume trop important pour un certain nombre d'usagers qui en souhaiteraient un plus petit. Il serait souhaitable de proposer des composteurs en bois d'un volume de 400 litres qui seraient vendus. Le tarif de vente proposé est de 22 €.

Le Conseil de Communauté approuve, à l'unanimité des membres présents, l'application du tarif de 22 euros pour la vente d'un composteur bois d'un volume de 400 litres.

4.4 Mise à disposition d'un conteneur au Couvent des Clarisses à Sigolsheim

Le Couvent des Clarisses à Sigolsheim ferme définitivement ses portes dans quelques semaines. Une brocante sera organisée les 10 et 11 octobre 2009 afin de vider le Monastère d'une partie de son mobilier. Dans le cadre de cette organisation, la commune de Sigolsheim a sollicité la prise en charge financière, par la CCVK, de la mise à disposition d'une benne de 30 m³ et du traitement des déchets correspondants.

Les éléments nécessaires à la décision n'étant pas réunis, M. BLEU propose de reporter la décision au prochain Conseil de Communauté.

4.5 Versement d'une subvention à l'Office de Tourisme Intercommunal

Il s'agit d'un complément de subvention d'un montant de 6 500 euros correspondant au coût du poste de Mme Johanna WISS pour la période du 1^{er} septembre au 31 décembre 2008 durant laquelle, l'agent s'est préparée à remplacer Mme Joëlle DORNER avant son départ en retraite.

Pour mémoire, ce complément a été accordé lors d'une réunion Président/Vice-présidents qui a eu lieu en septembre 2008 mais la ligne budgétaire a été omise dans le Budget Primitif 2009 de l'OTI, présenté et validé lors de la séance du 19 mars dernier.

Le Conseil de Communauté approuve, à l'unanimité des membres présents, le versement d'une subvention d'un montant de 6 500 euros en faveur de l'Office de Tourisme Intercommunal.

4.6 Dénominations de communes touristiques

Suite à l'entrée en vigueur de la loi n°2006-437 du 14 avril 2006 portant diverses dispositions relatives au tourisme, les communes qui mettent en œuvre une politique locale du tourisme et qui offrent des capacités d'hébergement pour une population non-résidente ont en effet la possibilité de solliciter la dénomination de commune touristique.

Les communes disposant d'un office de tourisme classé compétent sur leur territoire et ayant notamment bénéficié de l'ancienne dotation touristique particulière jusqu'en 1993 ont la possibilité de bénéficier d'une procédure « simplifiée » en sollicitant cette dénomination par seule délibération de l'organe délibérant intercommunal.

Il est en effet prévu qu'un arrêté préfectoral, pris pour une durée de cinq ans, leur accorde la dénomination de commune touristique sur le fondement de la seule délibération de la Communauté de Communes de la Vallée de Kaysersberg, compétente pour en faire la demande.

L'arrêté préfectoral doit être pris dans le délai de dix-huit mois à compter de l'entrée en vigueur du décret du 2 septembre 2008, c'est à dire, au plus tard le 3 mars 2010.

Le Conseil de Communauté décide, à l'unanimité des membres présents, de donner l'autorisation au Président de solliciter la dénomination de groupement de communes touristiques selon la procédure simplifiée prévue à l'article 3 du décret n° 2008-884 pour le territoire constitué des communes ci-après désignées : « Ammerschwihl », « Kaysersberg », « Lapoutroie », « Orbey », « Labaroche » et « Le Bonhomme ».

4.7 Subventions culturelles : versement d'une aide financière aux « Concert harmonies » et « Spectacle La Rencontre » point retiré pour validation préalable en commission

Comme indiqué en début de séance, ce point est reporté pour validation de la commission.

4.8 Convention de partenariat avec le CG68 pour l'accès au site Infogéo68

La Communauté de Communes de la Vallée de Kaysersberg est dotée d'un Système d'Information Géographique intégrant sous forme numérique les données géographiques, statistiques et descriptives.

Le Département du Haut-Rhin dispose depuis mai 2007 d'un SIG dont le champ d'application s'est largement développé. Il est accessible via Internet (Infogéo68) au grand public et un accès extranet sécurisé est mis à disposition des communes et de leurs regroupements.

Ce site nous permettra de disposer de l'ensemble des référentiels nécessaires à la gestion d'un SIG ainsi qu'à 300 séries de données constituées par le Département et ses partenaires. En outre, le Département a décidé d'assurer la diffusion des données cadastrales aux communes ou à leur regroupement.

Pour ce faire, il s'avère nécessaire de procéder à la signature d'une convention de partenariat pour l'accès au site Infogéo68 et l'échange de données géographiques et descriptives sur le territoire du Haut-Rhin.

Le Conseil de Communauté décide:

- **d'approuver** le principe d'accès de la CCVK aux données cadastrales des 10 communes;
- **d'approuver** la convention de partenariat avec le Conseil Général du Haut-Rhin pour l'accès au site Infogéo68 ;
- **d'autoriser** le Président à signer ce document.

Décisions prises à l'unanimité des membres présents.

4.9 Motion au Président du Conseil Général du Haut-Rhin pour l'inscription de la déviation d'Alspach au programme d'études des grandes opérations sur le réseau routier structurant

La RD415 est un axe structurant régional reliant Saint-Dié à Colmar puis au Rhin. Dans la Vallée de Kaysersberg, elle traverse en agglomération les communes du Bonhomme, de Lapoutroie (à Hachimette), de Kaysersberg (à Alspach) et d'Ammerschwihir.

Cette route reste une alternative gratuite au tunnel de Sainte-Marie-aux-Mines et continue d'absorber un trafic de transit élevé qui ne cesse de croître au fil des années, notamment des poids lourds, que la réouverture du tunnel n'a pas fait baisser.

Ce trafic de transit engendre d'importantes nuisances pour les riverains, en termes de pollution, de bruit, d'insécurité, etc. De même, l'encombrement de la circulation gêne considérablement le bon fonctionnement des entreprises du territoire, les temps de trajets des salariés et des marchandises étant rallongés.

En plus du transit, la RD415 assure également la desserte locale de nombreux commerces, équipements de loisirs, quartiers d'habitation qui doit être sécurisée et optimisée.

Conformément au schéma directeur Montagne, Vignoble et Ried approuvé en 1998, des emprises foncières ont été réservées pour dévier les agglomérations du Bonhomme, d'Hachimette et d'Alspach. Le projet de SCOT reprend dans ses orientations et ses mesures le principe de maintenir ces emprises, de réaliser à terme les contournements routiers et de sécuriser la traversée d'Ammerschwihir.

Le trafic le plus important étant relevé dans la traversée de Kaysersberg – Alspach, la déviation de cette agglomération doit être réalisée en priorité.

Le Conseil de Communauté décide, à l'unanimité des membres présents, de demander au Président du Conseil Général du Haut-Rhin l'inscription de la déviation d'Alspach au programme d'étude des grandes opérations sur le réseau routier structurant.

4.10 Modification de la Délégation accordée au Président dans le cadre de la passation des marchés et des avenants

Par décision du Conseil de Communauté en date du 11/04/2008, le Président a reçu délégation pour « la passation des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur aux seuils des procédures européennes fixés pour leur passation ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieur à 5%, lorsque les crédits sont inscrits au budget ».

La loi du 17/02/2009 vient modifier les conditions de délégation et permet d'élargir le champ d'action à tous les marchés et avenants quelque soit le montant.

Il est rappelé que le Président devra bien évidemment rendre compte de cette délégation aux membres du Conseil Communautaire.

M. SPEITEL s'absente.

Le Conseil de Communauté valide, à l'unanimité des membres présents, la modification de la délibération du 11/04/2008 concernant cette attribution par la délégation suivante : « octroi au Président de l'autorisation de prendre toutes décisions concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget »

M. SPEITEL réintègre la séance.

4.11 Itinéraire cyclable Kientzheim – Kaysersberg – acquisitions de terrains au GFA Weinbach : précision de la délibération du 19/03/09

Par délibération du 19 mars 2009, le Conseil de la CCVK a décidé d'approuver le principe d'acquérir auprès du GFA Weinbach les surfaces correspondant aux emprises nécessaires à l'aménagement de l'itinéraire cyclable Kientzheim – Kaysersberg et la voie de désenclavement de la zone urbanisable de Kientzheim et de la zone artisanale de la Weiss ; la délimitation de ces surfaces devant se faire après arpentage.

L'arpentage ayant été réalisé et la nouvelle dénomination des parcelles étant connues, il y a lieu de préciser la délibération du 19 mars 2009 et d'approuver l'acquisition définitive de ces parcelles.

La surface totale à acquérir est donc de 10,23 ares, découpée comme suit :

- zone UC du POS : 0,20 are
- zone NC du POS : 10,03 ares

Le prix d'acquisition a été fixé comme suit :

- 15.314,18 € l'are pour la partie située en zone constructible ;
- 2.961,03 € l'are pour la partie située en zone viticole.

Le montant total de l'acquisition est donc de : 32 761,96 €.

Le Conseil Communautaire décide :

- **d'acquérir** au GFA Weinbach les surfaces correspondant aux emprises nécessaires à l'aménagement de l'itinéraire cyclable Kientzheim - Kaysersberg et la voie de désenclavement de la zone urbanisable de Kientzheim et de la zone artisanale de la Weiss, à savoir les parcelles cadastrées suivantes :

Commune de KIENTZHEIM - section 13 parcelles n°321, 323 et 324 d'une superficie totale de 10,23 ares.

Le montant total de l'acquisition des parcelles, hors taxes et frais légaux, s'élève à 32.761,96 € .

Ce montant a été calculé comme suit :

- 15.314,18 € l'are pour la partie située en zone constructible (0,20 are) soit 3.062,83 €
- 2.961,03 € l'are pour la partie située en zone viticole (10,03 ares) soit 29.699,13 €
- **de prendre en charge** l'ensemble des taxes et frais annexes liés à cette acquisition (frais d'arpentage, émoluments d'acte et de formalités, honoraires du notaire, etc.) ;
- **de s'engager** à laisser en place l'exploitant actuel des parcelles jusqu'à la fin de l'année culturelle 2009 ;
- **d'autoriser** le Président à déterminer les charges et les conditions d'exploitation des parcelles acquises dès que la CCVK en sera propriétaire ;
- **de s'engager** à céder à la commune de Kientzheim les superficies nécessaires à la réalisation de la voie de desserte de la zone urbanisable de Kientzheim et de la zone artisanale de la Weiss, aux prix et conditions fixés d'un commun accord ;
- **d'autoriser** le Président ou son représentant à signer tous actes et documents liés à cette affaire.

Décisions prises à l'unanimité des membres présents.

Mme TISSERAND indique que le montant de la transaction est supérieur au prix du marché.

5. Finances

5.1 Décisions Modificatives pour les services « AG » et « OM »

Il est proposé au Conseil d'approuver les décisions modificatives suivantes :

BUDGET AG

BUDGET ADMINISTRATION GENERALE	ARTICLE/ FONCTION/ OPERATION	SECTION D'INVESTISSEMENT		SECTION DE FONCTIONNEMENT	
		recettes	dépenses	recettes	dépenses
Travaux de construction de la plateforme bois-énergie	2313/90/21		30 000,00 €		
	021/01	30 000,00 €			
	023/01				30 000,00 €
	022/01				- 36 500,00 €
Subvention OTI	6574/95				6 500,00 €
TOTAL		30 000,00 €	30 000,00 €	- €	- €

BUDGET OM

BUDGET ORDURES MENAGERES	ARTICLE	SECTION D'INVESTISSEMENT		SECTION DE FONCTIONNEMENT	
		recettes	dépenses	recettes	dépenses
Entretien et réparation des camions	61551				5 000,00 €
	758			3 500,00 €	
	7714			1 500,00 €	
Composteurs	604				3 500,00 €
	701			3 500,00 €	
TOTAL		- €	- €	8 500,00 €	8 500,00 €

Le Conseil de Communauté approuve, à l'unanimité des membres présents, les décisions modificatives comme indiquées ci-dessus.

5.2 Subvention à Habitats de Haute Alsace pour la réalisation d'une opération de construction neuve de 16 logements locatifs sociaux certifiés BBC pour personnes âgées et à mobilité réduite à Kaysersberg

Suite au constat de la Ville de Kaysersberg et de Habitats de Haute Alsace (HHA) de l'inadaptation d'une partie importante du parc social actuel au vieillissement de la population, l'office public d'aménagement et de construction départemental a décidé la construction neuve d'une résidence de 16 logements de type 2 et 3 rue des Tilleuls à Kaysersberg. Les objectifs de ce programme visent à :

- réaliser des logements accessibles et adaptés aux personnes âgées et à tous types de handicaps, notamment la mobilité réduite ;
- réaliser des logements locatifs sociaux avec des loyers les plus bas possible pour intégrer une paupérisation croissante des séniors ;
- réaliser des logements avec une ambition environnementale forte, visant le label BBC (bâtiments basse consommation) dans le cadre de la certification Habitat et Environnement (la première opération certifiée pour HHA).

Habitats de Haute Alsace est le premier bailleur social alsacien à s'être engagé sur la voie de la certification Habitat et Environnement pour l'ensemble de sa production neuve.

Le label Bâtiment Basse Consommation est attribué aux constructions neuves :

- ne dépassant pas 50 KWh d'énergie primaire/m² de SHON/an (65 KWh en Alsace)
- dont la perméabilité à l'air est inférieure à une valeur maximale de 1 m³/h.m² (débit de fuite traversant l'enveloppe du bâtiment).

Une telle opération cumulant des ambitions et des exigences fortes a nécessité pour le maître d'ouvrage une approche inhabituelle pour tenter de définir le plan de financement et le partenariat financier mobilisable.

Le montant prévisionnel de l'opération, arrêté en mai 2009 par Habitats de Haute Alsace au stade de l'avant projet définitif est estimé à 1.710.300 € selon le plan de financement suivant :

- Subventions État : 160 000 €
- Région Alsace : 141 000 €
- Département du Haut-Rhin : 110 400 €
- Ville de Kaysersberg : 70 000 € (+ 30.000 € de prise en charge du raccordement au réseau de chaleur)
- CCVK : 50 000 €
- Fonds propres HHA : 258 900 €

- Emprunts HHA : 920 000 €

La livraison du bâtiment pourrait intervenir au 2^{ème} trimestre 2011.

Cette opération est exemplaire en termes de performance énergétique et d'équipements favorisant l'autonomie des personnes âgées et/ou handicapées. Elle permettra d'accueillir, dans des logements performants, adaptés et aux loyers très bas, une population provenant de l'ensemble des communes de la Vallée et qui peine actuellement à se loger dans des conditions satisfaisantes.

Aussi, il est proposé au Conseil Communautaire de participer financièrement à ce projet et de verser une subvention de 50.000 € à Habitats de Haute Alsace.

Le Conseil de Communauté :

- **soutient** le projet de réalisation d'une opération de construction neuve de 16 logements locatifs sociaux certifiés BBC pour personnes âgées et à mobilité réduite rue des Tilleuls à Kaysersberg ;
- **verse** une subvention d'un montant de 50.000 € à Habitat de Haute Alsace pour la réalisation de ce projet ;
- **autorise** le Président ou son représentant à signer tous actes et documents relatifs à cette affaire.

Décisions prises à l'unanimité des membres présents.

M. WAWRETSCHKA quitte la salle.

5.3 Remboursement de frais de mission à M. WAWRETSCHKA

Du 1^{er} au 3 juillet dernier, M. WAWRETSCHKA s'est rendu à Lille, au séminaire « Poubelles la vie ». Lors de ce déplacement, M. WAWRETSCHKA a dû régler la somme de 285,80 euros pour payer son billet de train et ses frais d'hébergement.

Il est proposé d'effectuer le remboursement de cette somme à M. WAWRETSCHKA.

Le Conseil de Communauté autorise, à l'unanimité des membres présents, le remboursement des frais de mission d'un montant de 285,80 euros à M. WAWRETSCHKA.

M. WAWRETSCHKA réintègre la séance.

6. Plateforme Bois-Énergie : Avenant n°1 au marché Réalisation d'une Plate-forme Bois-Énergie à Kaysersberg – Lot 4 Couverture - Zinguerie avec l'entreprise SCHOENENBERGER

Le Conseil est invité à se prononcer sur une proposition d'avenant au marché conclu avec l'entreprise SCHOENENBERGER, relatif à la couverture-zinguerie de la plate-forme Bois - Energie à Kaysersberg.

Cet avenant se monte à 4 887,70 € HT, soit environ 12,86 % du marché de base initial.

Les dépenses supplémentaires demandées correspondent principalement à l'habillage en faitage du hall pour 3 815 € HT et aux finitions des fenêtres et gouttières, côté bureau pour 1 072,70 € HT.

Montant initial du lot 4 :	38 000,00 € HT
Montant de l'avenant :	4 887,70 € HT
Montant du marché après avenant :	42 887,70 € HT

La CAO réunie le 17 septembre dernier donne un avis favorable.

Le Conseil de Communauté :

- **approuve** l'établissement de l'avenant n°1 au marché « Plate-forme Bois-Energie à Kayzersberg » lot 4 Couverture – Zinguerie avec la société SCHOENENBERGER, pour un montant de 4 887,70 € HT (soit 5 845,68 € TTC)
- **autorise** le Président à signer cet avenant.

Décisions prises à l'unanimité des membres présents.

7. Personnel :

7.1 Stagiaires GERPLAN - Versement indemnités et remboursement des frais de déplacement

Afin d'effectuer une étude portant sur la création d'un site web présentant le GERPLAN de la CCVK, un stage a été proposé à Jean WERLEN pour la période du 06 au 31/07/2009 et à Mathieu OHLMANN et Lucie SCHNEIDER pour la période du 06/07/2009 au 31/08/2009.

Compte tenu de l'investissement demandé, il est proposé au Conseil de Communauté d'approuver le versement à chacun d'une indemnité de stage de 350€/mois pour cette période et de rembourser leurs frais de déplacements dans le cadre de leur mission, selon les règles applicables aux agents de droit public.

Le Conseil de Communauté :

- **approuve** le versement de 350 € par mois à M. WERLEN (soit une indemnité de 350 €) et à M. OHLMANN et à Mlle SCHNEIDER (soit une indemnité de 700 euros par stagiaire) ;
- **approuve** le remboursement de leurs frais de déplacements effectués dans le cadre de leur mission, selon les règles applicables aux agents de droit public ;
- **autorise** le Président à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Décisions prises à l'unanimité des membres présents.

7.2 Médiathèque : Création d'un poste d'assistant qualifié de conservation du patrimoine et des bibliothèques au titre d'une promotion interne

Un agent a été promu au grade d'assistant qualifié de conservation du patrimoine et des bibliothèques au titre de la promotion interne.

Il est proposé de créer ce poste et de supprimer le poste d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques qu'elle occupe actuellement.

Le Conseil de Communauté approuve, à l'unanimité des membres présents :

- la création d'un poste d'assistant qualifié de conservation du patrimoine et des bibliothèques au titre d'une promotion interne à compter du 1^{er} novembre 2009;
- la suppression du poste d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques à compter du 1^{er} novembre 2009.

7.3 Administration Générale : Suppression de poste

Comme mentionné en début de séance, ce point est retiré car la CCVK souhaite conserver ce poste ouvert en cas de besoin.

7.4 Centre Nautique : Suppression de poste

Afin de mettre à jour le tableau des effectifs budgétaire, il est proposé de supprimer le poste de Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi correspondant à un emploi mixte de technicien/agent d'entretien.

Le Conseil de Communauté approuve, à l'unanimité des membres présents, la suppression du poste de Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi.

8. Centre Nautique : Encaissement des dons perçus lors du challenge sportif du 14/06/09

Le 14 juin dernier, le Centre Nautique a organisé un challenge sportif pour lequel il a fait appel à la générosité des entreprises.

Cette manifestation a permis de récolter des dons pour un montant de 950 €.

Le Conseil de Communauté autorise, à l'unanimité des membres présents, l'encaissement des dons du challenge sportif d'un montant de 950 €.

9. Délégations au Président – Compte-rendu des travaux et des attributions exercés par délégation

9.1 Marchés et avenants : Liste des MAPA conclus

ANNEE	N° DU MARCHÉ	OBJET	DATE DU MARCHÉ	MONTANT en € HT	NOM DE L'ATTRIBUTAIRE	CP	RESPONS ABLE
2009	E0001	Fourniture de bacs roulants à puce pour la collecte des ordures ménagères	04/08/2009		PWS France	71108	Gaëlle HEUMANN
2009	B0006	Transport des élèves des écoles et collèges de la communauté de communes à l'espace nautique Arc en Ciel	20/08/2009	24 775,00	PAULI Autocars	68240	Gérald RIOUAL

9.2 Ouverture de crédit de trésorerie

Le Président de la Communauté de Communes de la Vallée de Kaysersberg a décidé de contracter auprès de la Caisse d'Epargne d'Alsace l'ouverture d'une ligne de trésorerie complémentaire de un million d'euros (1.000.000 €) dans les conditions suivantes :

- Durée : 12 mois
- Marge et taux de référence : EURIBOR 3 mois + marge de 0,40%
- Périodicité de paiement des agios : Trimestrielle

- Montant des frais de dossier : 1.000,00€

9.3 Gestion des emprunts

9.3.1 Financement des travaux de raccordement des réseaux d'assainissement AKKS

Pour le financement des travaux de raccordement des réseaux d'assainissement AKKS à la station d'épuration de Colmar, la CCVK a décidé de contracter auprès du CREDIT MUTUEL Dr Albert Schweitzer de Kaysersberg, un 2^{ème} emprunt d'un montant de 140 000 € dans les conditions suivantes :

- Durée : 15 ans
- Taux : 4,28 %
- Remboursement : échéance trimestrielle constante en capital et intérêts

9.3.2 Financement des travaux de construction de la plateforme Bois-Énergie

Pour le financement des travaux de construction de la plateforme bois-énergie à Kaysersberg, la CCVK a décidé de contracter auprès de la BANQUE POPULAIRE de Kaysersberg, 2 emprunts d'un montant total de 200 000 € dans les conditions suivantes :

- Prêt PREVAIR pour 100 000 €
Durée : 15 ans
Taux : 2,50 %
Remboursement : échéance trimestrielle constante
- Prêt pour 100 000 €
Durée : 15 ans
Taux : 4,52 %
Remboursement : échéance trimestrielle constante

9.4 Encaissement des indemnités de sinistres

Service	Lieu du sinistre	Objet du sinistre	Date du sinistre	Coût	Remboursement
OM	véhicule 692WM68	remplacement pare-brise	03/08/2009	567,13€ TTC	567,13€ TTC

9.5. OCM : attribution de subventions aux entreprises

Le Comité de Pilotage de l'OCM s'est réuni le 29 Juin 2009 pour étudier les demandes de subvention déposées par 2 entreprises de Katzenthal et Orbey.

Ces dossiers ont fait l'objet des décisions suivantes :

Entreprise	Projet	Montant prévu. des travaux retenus	Montant de l'aide attribuée	Part CCVK
AURORE BOREALE Katzenthal	Aménagement nouveau local	41 711 €	16 684 € (dont 4.171 € de dvpt durable)	4 519 €
BOULANGERIE BARRIER Orbey	Rénovation façade + acquisition nouvel outil de prod.	49 552 €	14 865 €	3 717 €
Total			31 549 €	8 236 €

Après attribution de ces aides, le montant total des crédits disponibles (jusqu'au 31/12/2009) est de 83.801 €.

M. BLEU informe qu'il reste près de 50 000 € d'enveloppe. Il fait donc appel auprès des membres du Conseil afin qu'ils informent tous les bénéficiaires potentiels.

10. Informations et divers

10.1. Motion au Président du PNRBV concernant la non validation de la nouvelle Charte du Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges impliquant le retrait des communes du Parc.

La charte du Parc Régional des Ballons des Vosges (PNRBV) est en cours d'élaboration.

Une première rédaction de la charte, proposée par la Région Alsace permettait au projet éolien au Col du Bonhomme de se poursuivre alors qu'un moratoire s'appliquerait aux nouveaux projets. Or, la Région Lorraine refuse d'approuver cette disposition.

Il est proposé au Conseil de Communauté de voter une motion qui prévoit que si le projet de charte du PNRBV, arrêté par les 3 Conseils Régionaux et soumis à enquête publique ne prévoit pas la possibilité de réaliser le projet éolien du Col du Bonhomme, comme le permet le projet de rédaction actuel (version juillet 2009), la Communauté de Communes ne validera pas la charte au printemps prochain ce qui aura pour conséquence qu'aucune commune membre ne pourra se maintenir dans le Parc.

Les communes de Kaysersberg et de Lapoutroie ont déjà délibéré pour quitter dès à présent le Parc.

M. BLEU précise qu'il ne s'agit pas d'une obligation et que chaque commune est libre de choisir son retrait ou non du PNRBV.

Le Conseil de Communauté adopte, à l'unanimité des membres présents, la motion suivante « *si la charte du PNRBV arrêtée par les Conseils Régionaux et validée par l'enquête publique ne prévoit pas la possibilité de réaliser le Parc éolien au col du Bonhomme, la Communauté de Communes ne validera pas la nouvelle charte.* »

10.2 Motion à la Société d'exploitation du parc éolien (SEPE) du Col du Bonhomme dans le cadre du recours pour l'obtention du permis de construire

La Communauté de Communes de la Vallée de Kaysersberg cherche à améliorer l'autonomie énergétique de son territoire, notamment en augmentant la production d'énergies renouvelables. L'énergie hydraulique est représentée par la station de transfert des Lacs Blancs et Noirs, la biomasse est mise en valeur par un réseau de chaufferies sur plusieurs communes de la vallée, l'énergie solaire est encouragée par des investissements publics et des initiatives privées innovantes.

C'est la Communauté de Communes de la Vallée de Kaysersberg qui, depuis 2003, a cherché à valider l'opportunité de l'exploitation de l'énergie éolienne sur son territoire : celle-ci a été démontrée lors de la publication de l'atlas éolien régional en 2004. C'est également à cette époque que nous avons recherché un opérateur capable de proposer un projet, et c'est dans ces conditions que la société Ostwind International a été retenue.

Dès 2005, la Communauté de Communes de la Vallée de Kaysersberg a sollicité et obtenu l'appui du Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges pour proposer une démarche approfondie de concertation permettant de prendre en compte les attentes des associations, des riverains, de la population locale, des instances scientifiques et d'associer dès l'amont tous les services administratifs des deux versants des Vosges concernés par le projet. Un médiateur indépendant a été missionné pour accompagner la démarche pendant 3 ans, d'abord par le Parc puis par la Communauté de Communes avec l'appui de la Région Alsace et du Département du Haut Rhin. Cette mission a permis de faire évoluer le projet : périmètre et contenu des études, implantation et nombre des installations, définition de mesures d'accompagnement et mise en place d'une garantie de réalisation et de suivi de ces mesures.

La société Ostwind International a accepté l'exercice de concertation proposé par les Elus, y compris quand cela a signifié l'allongement de la période d'études, la réalisation d'expertises inédites par leur ambition en France pour un projet éolien (chauves-souris), l'évolution significative du projet (notamment le passage de 6 à 5 éoliennes), ou encore la complexification des procédures administratives (notamment l'attente de l'entrée en vigueur de la loi sur les zones de développement éolien, le dépôt d'un dossier par la Communauté de Communes et son approbation en 2008 par la Préfecture).

CONSIDERANT que la Communauté de Communes de la Vallée de Kaysersberg, souhaite aller plus loin que la « simple » construction d'un parc éolien sur son territoire, elle a également décidé de devenir exploitant de ce parc éolien en s'engageant le moment venu dans le capital de la SEPE et en y invitant la Communauté de Communes Vosgienne voisine ainsi que le développeur du projet. Cet engagement qui a nécessité le transfert d'une compétence de production d'énergie permet en outre de garantir la réalisation des mesures d'accompagnement proposées.

CONSIDERANT que le projet du parc éolien permet le développement d'une énergie renouvelable économe en gaz à effet de serre, sans compromettre et même en favorisant la biodiversité,

CONSIDERANT l'attitude attentive du développeur et sa capacité à avoir su réorienter le projet à chaque étape,

CONSIDERANT l'opportunité pour la collectivité d'être acteur de la relocalisation des ressources de son propre territoire au bénéfice de sa population et sans préjudice porté à ses voisins.

CONSIDERANT le refus de défrichement et le refus du permis de construire à la SEPE par les services de l'État

Le Conseil de Communauté décide, à l'unanimité des membres présents, par cette motion, de rappeler son total soutien au projet éolien du Col du Bonhomme présenté par la SEPE ainsi que son appui dans le recours engagé par la SEPE pour obtenir le permis de construire.

10.3 Rapport d'activité 2008

Le rapport est consultable sur notre site internet <http://www.cc-kaysersberg.fr/connaitre/intitution.htm>, rubrique Rapport d'activité.

Le rapport d'activité doit faire l'objet d'une communication par le Maire de chaque commune lors de son prochain Conseil Municipal.

Le Président peut se charger de la présentation sur simple demande de votre part.

10.4. SCOT

L'élaboration du SCOT est en cours de finalisation, l'arrêt du projet de SCOT par le comité syndical étant prévu ce mois d'octobre. L'arrêt du projet de SCOT représente une étape importante : cela revient à valider le projet avant de le soumettre à la consultation officielle des 27 communes membres, des personnes publiques associées, des communes et EPCI voisins, etc. qui auront 3 mois pour formuler leur avis.

La réunion du Comité Syndical initialisation prévue le 7 octobre a été reportée au mercredi 4 novembre (18h30 à Bennwihr) afin de permettre les dernières corrections et de laisser un temps suffisant à chacun pour prendre connaissance de l'ensemble des documents.

Le dossier complet du projet de SCOT sera envoyé autour du 8 octobre aux délégués syndicaux mais chacun est invité à le revoir en téléchargeant les documents sur le site internet du SCOT :

www.scot-mvr.org

rubrique *Accès partenaires*

identifiant : *dog* – mot de passe : *2009*

cliquez sur *Voir les documents en téléchargement restreint*

Par ailleurs, les photos de la journée de visite dans la région de Bâle sont également consultables ou téléchargeables sur le site du SCOT.

10.5 Problème de pollution dans la Behine

Le vendredi 18 septembre, il a été constaté une mortalité importante des poissons dans la Behine entre Lapoutroie et Hachimette due au déversement d'un produit non identifié dans le réseau d'assainissement.

Le déversoir d'orage en aval de Lapoutroie étant actif, la responsabilité de la Communauté de Communes est engagée.

M. BLEU a donc porté plainte contre X et une déclaration à notre assurance a été faite.

Les points mis à l'ordre du jour étant achevés, le Président invite l'assemblée à s'exprimer.

Aucun Délégué ne souhaitant plus prendre la parole, le Président clôture la séance à 20h15.

M. Bernard ANDRES rappelle que le Musée du Bois et le Château du Hohnack sont à visiter dans sa commune puis invite l'assemblée à boire le verre de l'amitié.